

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 24/06/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D30062025_04 : Lancement de la consultation pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du parvis de l'Eglise et de l'avenue Bonaparte

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'Aménagement et au cadre de Vie, indique en premier lieu que le plan des travaux est exposé en salle du Conseil municipal pour assurer une consultation publique.

Il rapporte ensuite à l'assemblée la nécessité de lancer une consultation pour le marché de travaux pour la réalisation de l'aménagement du parvis de l'Eglise et de l'avenue Bonaparte :

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°D11122023_10 portant délégations du conseil municipal au Maire et autorisant ce dernier à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence,

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024,

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Église pour un montant de 62 756,90 € HT,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain »,
Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement,
Considérant que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00 € HT,

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune des Achards engage un vaste chantier de requalification du parvis de l'église et de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg. Ce projet vise à renforcer l'attractivité du centre-ville, sécuriser les déplacements, structurer les circulations douces et améliorer le cadre de vie.

Les études de maîtrise d'œuvre menées en 2024 ont permis de formaliser un projet global d'aménagement, à la fois technique et qualitatif, qui s'organise en trois secteurs (A, B, C) et se décline en trois lots de travaux :

Le lot 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD) comprend la démolition des revêtements existants, la création de chaussées, trottoirs et zones de rencontre, la mise en accessibilité des cheminements piétons, la reprise partielle des réseaux d'eaux pluviales, la pose de bordures, et l'intégration du mobilier urbain ;

Le lot 2 – Espaces Verts porte sur la création de fosses de plantation, la fourniture et mise en œuvre de végétaux (arbres, arbustes, vivaces), l'engazonnement, le paillage, ainsi qu'un suivi de reprise des plantations ;

Le lot 3 – Signalisation regroupe les prestations de signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux de police et directionnels), avec implantation sur socles prévus par le lot VRD.

Le projet comporte également la requalification complète du parvis de l'église, afin de valoriser cet espace central, d'en améliorer la lisibilité, l'accessibilité et l'esthétique, et de l'intégrer pleinement dans l'aménagement global de l'avenue. Cette requalification inclut la reprise des revêtements, la hiérarchisation des usages piétons/vélos/véhicules, l'insertion de plantations et de mobilier, ainsi qu'un traitement qualitatif en lien avec le patrimoine bâti.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une logique de sobriété et de durabilité. Il met l'accent sur la sécurité des usagers, notamment piétons et cyclistes, la hiérarchisation des flux, la lisibilité des espaces publics et l'amélioration de l'ambiance végétale. Il répond également aux exigences en matière d'accessibilité (normes PMR), de coordination des réseaux et d'intégration paysagère.

La consultation portera sur l'ensemble des lots selon une procédure adaptée, avec un démarrage des travaux envisagé à compter d'octobre 2025, pour une durée globale estimée à 13 mois.

Interventions :

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD pose la question du redimensionnement de la rue pour les camions.

Monsieur Michel VALLA précise que la largeur sera de 5.80 mètres.

Monsieur Charles-Bernard DRUGEON demande quelles seraient les subventions pour ce projet.

Monsieur Michel VALLA lui répond que les dépenses liées à la réalisation de liaisons douces prévues pour cet aménagement pourraient être éligibles aux subventions.

*Monsieur Charles-Bernard DRUGEON demande si une déviation sera mise en place lors des travaux.
Monsieur Didier RETAILLEAU précise qu'une déviation pour les poids lourds sera notamment à mettre en place en lien avec les services du Département. Il évoque également l'installation d'un éclairage par balisage bleuté sur la chaussée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'église, selon une procédure adaptée décomposée en trois lots distincts (VRD, espaces verts, signalisation) ;
- Autorise Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à approuver les pièces du dossier de consultation, à procéder à la publicité réglementaire, à engager la procédure adaptée et à signer tous les documents afférents à cette consultation.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2025
Au registre

Le Maire,
Michel VALLA

